



L'UNSA SAFACTT rencontre le député Damien PICHEREAU

Le mardi 27 février, l'UNSA SAFACTT a été reçu par M. Damien PICHEREAU, député de la 1ère circonscription de la Sarthe. Membre de la Commission des Affaires Européennes, M. PICHEREAU a été nommé rapporteur par cette même commission dans le cadre des travaux de la commission sur le premier paquet routier.

Au cours de cet entretien 3 sujets majeurs ont été abordés : le Paquet mobilité, le cabotage et la problématique des VUL.

La France défend le durcissement des règles du cabotage: 2 à 5 jours de cabotage avec 21 jours de carences. La France et souhaite maintenir un nombre limité d'opérations. Toutefois, elle se confronte à une hostilité importante du groupe Visegrad et de ses sympathisants!!!

L'UNSA SAFACTT a présenté l'ensemble de nos constats quotidiens en bord de route: CMR internationale absente ou CMR volontairement incomplètement renseignée, défaut de contrôle des donneurs d'ordre, responsabilités diluées par multiplication des intervenants, surcharges,... Ce que M. le député avait noté notamment en matière de surcharge.

En ce qui concerne les VUL, M. PICHEREAU nous a informé que de gros débats sont en cours pour le respect des 4 obligations prévues par le règlement n°1071/2009 modifié. Après avoir défendu le chronotachygraphe pour tout transport de marchandises, la France souhaite au moins que les véhicules de plus de 2,4 tonnes de PTAC en soient équipés. Les opposants eux défendent le seuil de 2,7 tonnes.

L'UNSA SAFACTT a démontré les conséquences de la libéralisation actuelle du transport de marchandises et/ou de voyageurs au moyen de véhicules non soumis à ce jour aux 4 obligations prévues par le règlement n° 1071/2009. Les fourgons plutôt que les bâchés sont déjà là!!! Et les couchettes sont absentes... Aussi, nous nous sommes montrés favorables aux idées de M. PICHEREAU évoquées ci-dessus.

Puis l'échange s'est recentré sur le détachement. Dans le rapport de proposition du paquet routier adopté par la commission des affaires européennes le 8 février 2018, M. PICHEREAU rapporte que l'attestation de détachement est à ce jour le meilleur moyen de limiter l'impact du dumping social. L'UNSA SAFACTT a donc tenté de lui démontrer les difficultés de les contrôler et la quasi impossibilité de se fier aux renseignements inscrits. Puis les débats ont porté sur les conditions génératrices du dumping social, des conséquences sur les conditions de travail indignes, sur la vente à perte et la concurrence déloyale. Ce qui nous a conduit à s'accorder sur l'intérêt de prévoir un prix plancher à la tonne/kilomètre, aux salaires minima pour les salariés hautement mobiles, à l'harmonisation fiscale nécessaire à l'équilibre de l'ensemble mais avons fini par conclure que cela prendra du temps...!!!

L'UNSA SAFACTT a rappelé également les changements d'orientation dans les politiques de contrôle intervenus au sein des DIRECCTEs ces 10 dernières années, ayant entraîné la perte de leur savoir en matière de transport routier. Si les CTT n'étaient plus là, la perception de la distorsion de la concurrence par le Dumping social ne pourrait être matérialisée. Aussi l'UNSA SAFACTT a conclu cette partie en demandant la valorisation des CTT puisqu'ils sont incontournables et dans l'immédiat irremplaçables!!!!

Avant de nous quitter, M. PICHEREAU m'a précisé que les discussions sur le paquet mobilité revêtaient plusieurs étapes, et qu'à la prochaine, il n'oublierait pas de nous contacter. Espérons qu'il tiendra parole.

Convaincu de l'importance du dialogue avec les plus hauts acteurs de la politique des transports routiers, l'UNSA SAFACTT ne manquera pas de continuer à défendre les intérêts des CTT, mais également le maintien d'une concurrence loyale sur notre territoire.